


# OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE

2019/2020

[www.fnogec.fr](http://www.fnogec.fr)



SYNTHÈSE ÉCONOMIQUE  
ANNUELLE :  
BILAN DE LA SITUATION  
CRISE COVID-19



FÉDÉRATION  
DES  
ogec

# | Panorama général

La crise sanitaire a suscité nombre d'inquiétudes quant à son impact sur la santé financière des établissements scolaires en raison de nombreux facteurs difficiles à apprécier a priori et dont la liste ci-dessous n'est pas exhaustive :

- Fermeture prolongée des établissements (tout en assurant la continuité pédagogique) ;
- Arrêt des prestations restauration et hébergement (et maintien de coûts fixes sur ces postes) ;
- Gel des activités pédagogiques comme les voyages scolaires (sans remboursement par les opérateurs des sommes déjà versées) ;
- Renforcement des protocoles sanitaires et donc augmentation des coûts de nettoyage ;
- Gel des travaux immobiliers en cours.

Or, il apparaît que l'Enseignement catholique a su s'adapter à cette période sans dégrader ses fondamentaux financiers, en particulier concernant les deux indicateurs clés que constituent la capacité d'autofinancement et le fonds de roulement.

La bonne gestion de cette période s'est principalement traduite par :

- Une adaptation des niveaux de charges à la baisse des produits ;
- Une solidarité institutionnelle dynamique qui a permis aux Ogec de ne pas hypothéquer leur avenir en ayant recours aux facilités proposées par l'État (Prêt Garanti par l'État : environ 1 à 2% des Ogec sont concernés) ou par les établissements bancaires (report d'échéances de crédit).



# | Poids de l'Enseignement catholique



” Une vision consolidée de l'évolution des charges et produits permet de se rendre compte de l'ampleur de l'impact de la crise sanitaire sur les comptes de résultat.

## Le constat

Par projection sur les 5 024 Ogec recensés<sup>1</sup>, et à partir des observations de l'échantillon de 2 160 Ogec présents dans Indices sur 3 exercices consécutifs, nous pouvons estimer que l'Enseignement catholique pèse environ 4,7 Mds € de produits courants sur l'exercice 2019-2020.

Ce poids avait été évalué sur l'exercice précédent à 5,2 Mds €, soit une baisse de 520 M € (-9,9%) entre 2018-2019 et 2019-2020.

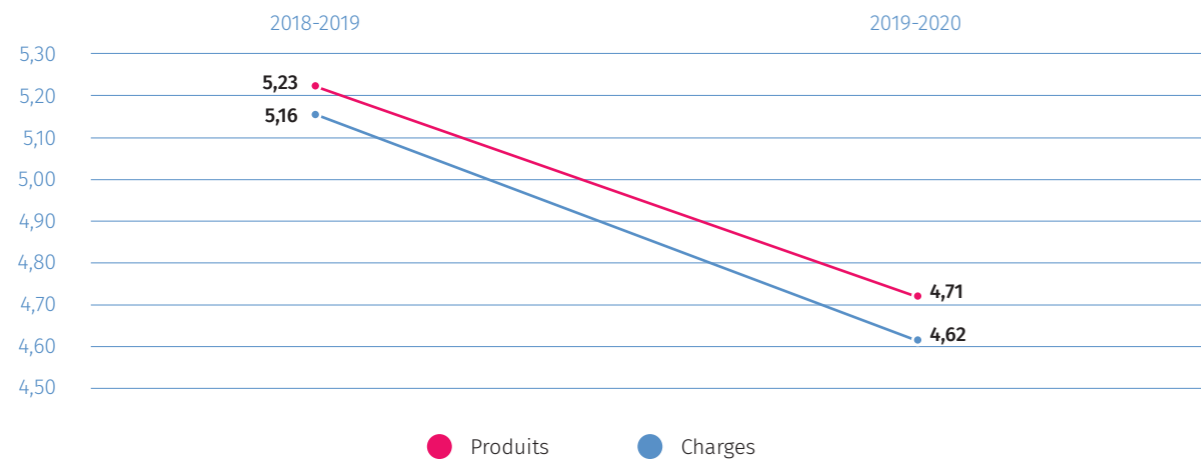
On notera dès à présent que la baisse des produits privés a été beaucoup plus significative que la baisse des produits publics (-14,2% vs -3,8%).

**Néanmoins, cette forte évolution à la baisse des produits s'est accompagnée d'une évolution des charges dans des proportions sensiblement équivalentes.**

1- Nous retenons ce chiffre bien qu'il soit probablement un peu surestimé. Une actualisation de la base de données est en cours dans les fédérations départementales et régionales. Lors de la mesure de représentativité patronale 2021, 4 665 Ogec ont été dénombrés.



## Évolution des charges et des produits entre 2018-2019 et 2019-2020 en Mds €



## Échantillon

58% des Ogec ont transmis leurs informations, souvent par l'intermédiaire de leurs fédérations départementales ou régionales.

Légèrement plus élevé que les années précédentes, ce chiffre témoigne d'une mobilisation en période de crise et nous remercions l'ensemble des équipes associées à la démarche.

Rappelons qu'ISI Gestion (Indices au niveau des territoires) n'est pas seulement un outil de reporting mais que son objectif est d'éclairer la lecture des états financiers des Ogec par :

- Le calcul automatique de ratios clés dans notre secteur d'activité ;
- La possibilité de comparer ses résultats, de manière anonyme, à d'autres établissements de même typologie sur le territoire ou au national, fonctionnalité particulièrement utile sur l'exercice étudié.

### Dans le détail :

• **Le 1<sup>er</sup> degré (écoles seules)** est fortement représenté (80% des Ogec de l'échantillon), comme les années précédentes et grâce à l'accompagnement en gestion des fédérations départementales et régionales<sup>1</sup>. Cette information est essentielle pour avoir une connaissance la plus fine possible de leurs forces et de leurs fragilités.

• **Les groupes scolaires mixtes (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés)** représentent également 47% des effectifs intégrés dans la base Indices. Parmi eux, les écoles-collèges-lycées, qui représentent 37% des effectifs de l'Enseignement catholique, constituent 26% des effectifs remontés, soit un poids significatif et stable dans le temps bien que légèrement sous-pondéré.

• Le solde est constitué des **établissements du 2<sup>nd</sup> degré (typologies : collèges, lycées, et collèges-lycées)**.

Les données extra-comptables demeurent quantitativement insuffisantes pour permettre aux établissements de comparer sur leurs territoires leurs niveaux de contribution et de forfaits dans des conditions optimales, ce qui est regrettable en période de négociation du forfait maternelles.

1- Les intégrations dans la base de données Indices concernent 1742 Ogec soit : 55% des Ogec du 1<sup>er</sup> degré seul, 47% des effectifs totaux remontés et 23,5% du nombre total d'élèves de l'Enseignement catholique.

# Évolution des produits

## Les produits privés

La baisse des produits soulignée en introduction provient pour l'essentiel des produits privés. En grande masse, ceux-ci ont baissé de 450 M€ d'un exercice à l'autre.

Cette baisse porte en totalité sur les postes autres que les contributions des familles.

Même si la contribution des familles (appelée contribution à la

scolarité) n'a pas été remise en question puisque l'enseignement était assuré, les Ogec ont suspendu la facturation des prestations annexes (restauration, garderie, étude, hébergement) pendant la période de fermeture afin de respecter le code de la consommation.

Les contributions des familles (qui s'élèvent en moyenne à 606€ par

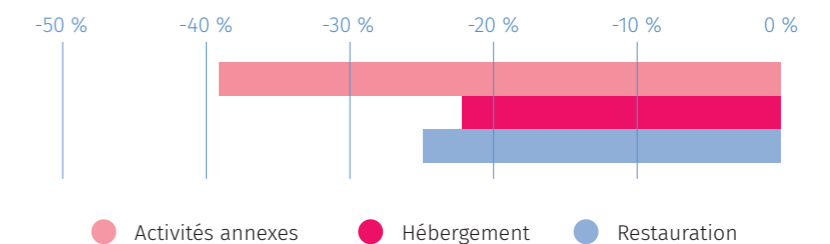
élève et par an contre 578 € en 2018-2019 soit +4,8%) ont été encaissées dans des délais usuels.

Le taux de non-recouvrement de créances (montant de facturation non encaissé à la fin de l'exercice) est resté stable par rapport aux années précédentes.

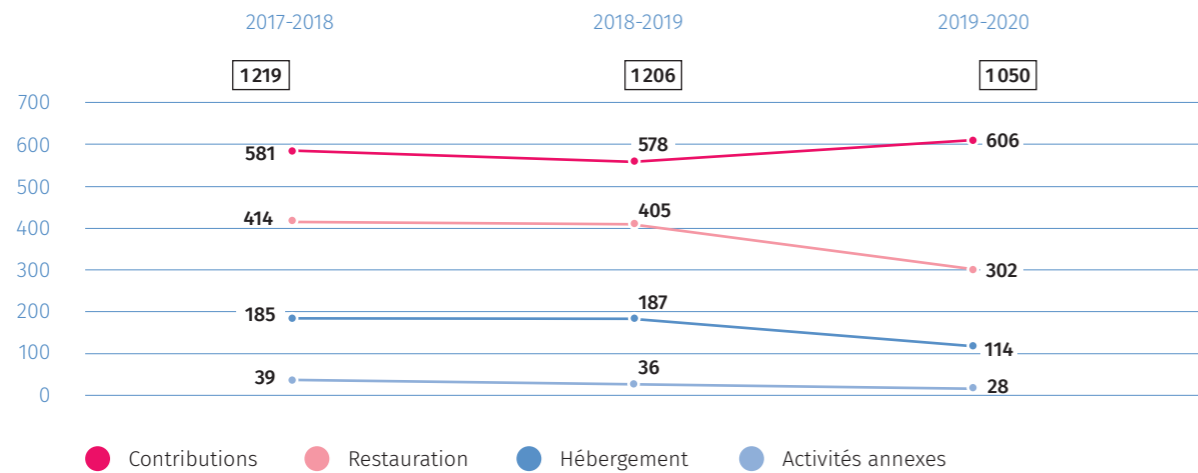
## Évolution sur trois exercices du taux de non-recouvrement de créances

Année	Écoles	Collèges	Lycées	ÉC	CL	ÉCL	ÉL
2017-2018	4%	4%	4%	3%	3%	4%	2%
2018-2019	4%	5%	4%	3%	3%	3%	2%
2019-2020	4%	3%	5%	4%	3%	4%	2%

Les produits privés passent en moyenne de 1206 €/élève à 1050 €/élève, soit une baisse de 12,9% dont :

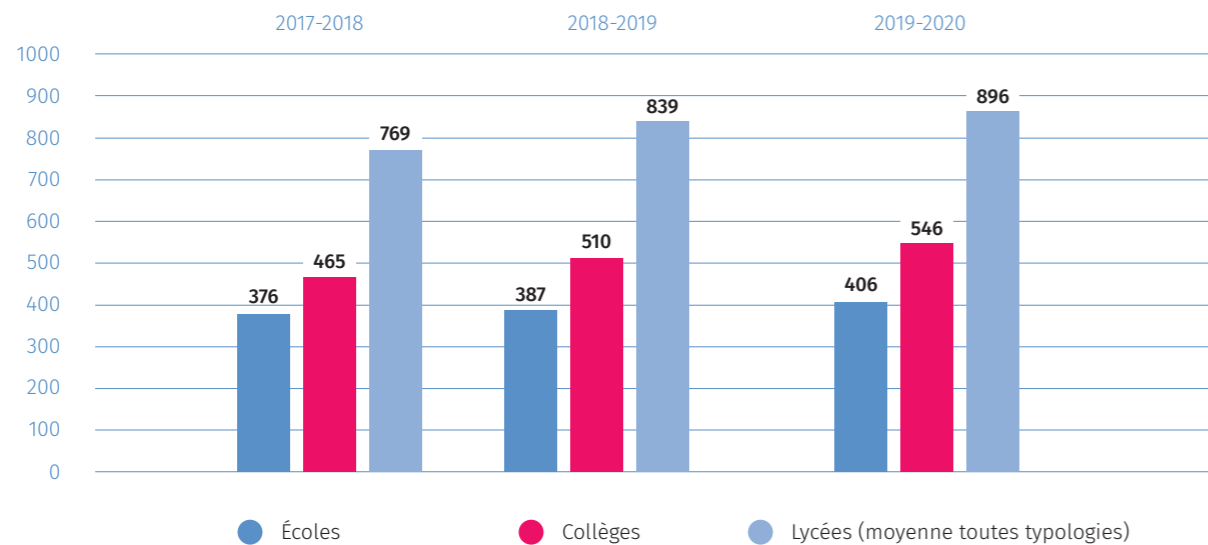


## Évolution des produits privés sur trois exercices consécutifs (en €/élève)



## Les contributions

### Moyennes nationales observées par niveau



Les contributions ont continué d'augmenter de façon rapide (5 à 7% sur ces trois typologies), largement supérieure à l'inflation et elles ont été encaissées dans les délais usuels. La crainte de non-paiement par les familles, soit pour des raisons de difficultés financières personnelles liées à la crise, soit en raison du basculement à distance des enseignements<sup>1</sup> ne se sont pas révélées fondées.

<sup>1</sup> Même si les contributions des familles ne financent pas réglementairement la prestation d'enseignement, il s'agit d'un mécanisme probablement mal connu par les familles et qui aurait pu entraîner des efforts importants d'explication et de recouvrement.

## La restauration

### L'arrêt de l'activité restauration a suspendu la facturation.

Bien que les établissements se soient vu facturer des frais fixes incompressibles par les sociétés de restauration<sup>1</sup>, il n'a pas été possible, en application du Code de la Consommation, de répercuter ces frais fixes sur les familles.

<sup>1</sup> Estimation de la Fédération nationale des Ogec : entre 12% et 14% du coût total du repas x nombre de repas manquants.







## L'hébergement

La fermeture des internats a entraîné une baisse des produits correspondants de 22%.

L'impact de cette fermeture<sup>1</sup> a probablement même été plus important dans la mesure où nombre de structures sont louées pendant les périodes de vacances scolaires.

Faute de vision sur les comptabilités analytiques des établissements concernés, il ne semble pas que l'essentiel des structures avec internat aient été impactées négativement de façon significative par cette fermeture, probablement en raison des économies de charges (en particulier de personnel) réalisées.

1- Sur 113 dossiers avec internat en 2019-2020 dans la base Indices, la CAF moyenne est de 13% des produits et le fonds de roulement à 160 jours, en légère progression par rapport à l'exercice précédent.

## Les activités annexes

Souvent positionnées en fin d'année scolaire, les activités annexes ont été particulièrement touchées : -39%.

Le 2<sup>nd</sup> degré a en valeur relative été davantage impacté que le 1<sup>er</sup> degré, probablement en raison du poids des voyages scolaires qui ont tous été annulés à partir de mars.

Concernant ceux-ci, la politique de l'Enseignement catholique a été de privilégier le remboursement aux familles lorsque cela était possible, l'établissement concerné ayant à supporter la charge de l'avance de trésorerie réalisée.

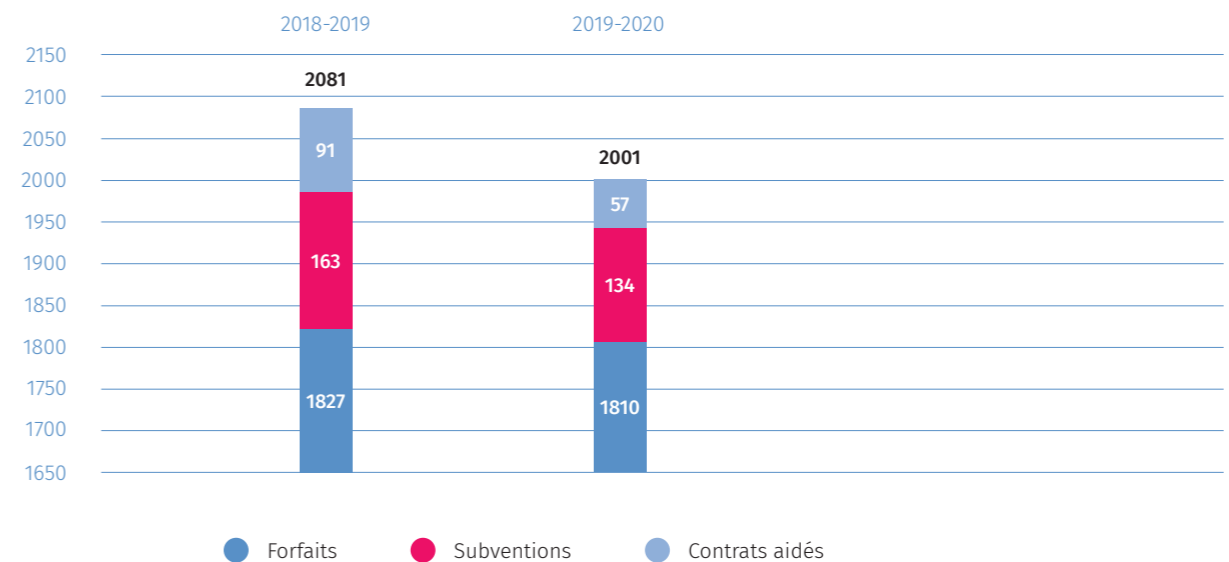
En effet, par dérogation aux dispositions du Code de Tourisme, une for-

mule particulière a été mise en place pour préserver le secteur pour les voyages annulés à partir de mars. Si le principe du remboursement des avances demeure (en intégralité, soit par échange de prestation soit financièrement), les voyageurs ont eu la faculté d'en décaler l'application de 18 mois.

# Les produits publics

## Évolution des produits publics (en M€)

Ils représentent 2 Mds € de produits, 43% des ressources et se ventilent de la manière suivante :



## Participations versées dans le cadre des contrats aidés

Elles sont en nette diminution depuis trois ans (passant par élève de 52€ en 2018-2019 à 33€ en 2019-2020), et ceci pour deux raisons essentielles :

- 1 La transformation progressive des contrats AVS (Ogec) en contrats AESH (Éducation Nationale),
- 2 La volonté du gouvernement d'en réduire fortement le nombre, ces contrats étant jugés coûteux par le Ministère du Travail et parfois détournés de leur finalité formative.

Leur évolution d'un exercice à l'autre est donc indépendante de la crise sanitaire.





# Évolution des charges

## Forfaits

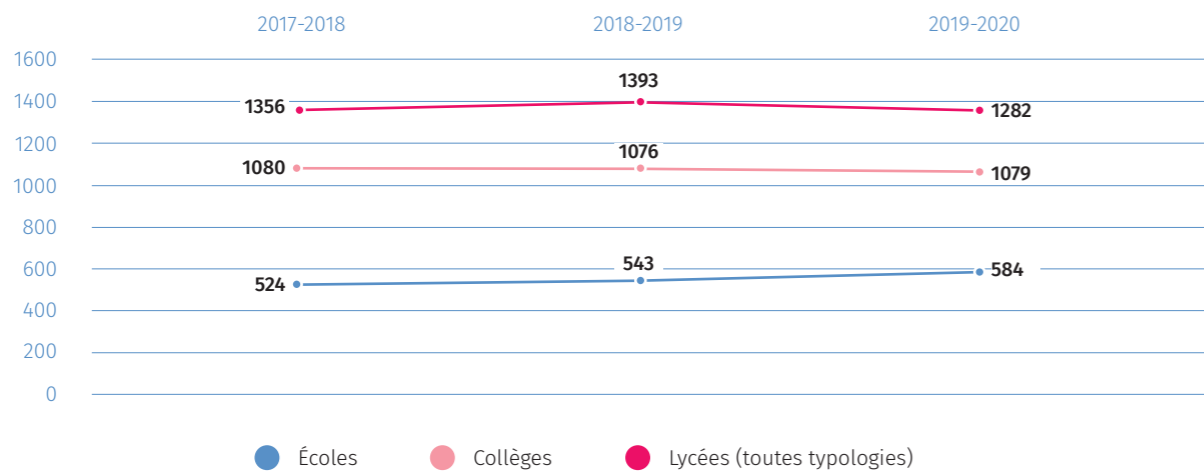
Leur montant, en masse est en légère baisse d'une année sur l'autre (-0,9%) mais ce chiffre recouvre des disparités importantes selon les niveaux d'enseignement.

### 1<sup>er</sup> degré seul

Le forfait communal augmente, en raison des résultats des premières négociations sur les forfaits des maternelles entamées avant la crise sanitaire. Son montant moyen passe de 544€/élève à 584€/élève soit une hausse de 7,3%.

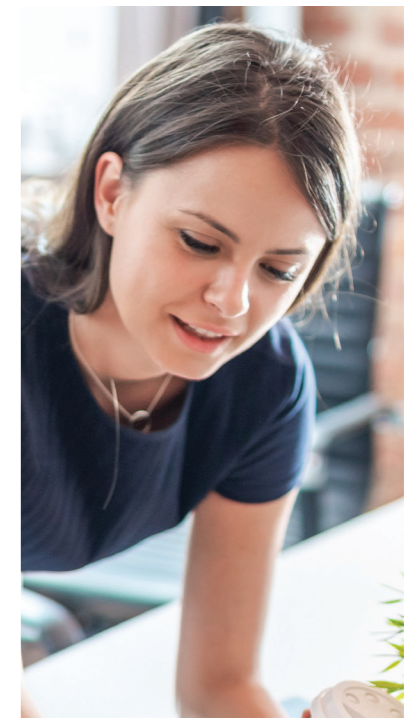
Parallèlement, les effectifs scolarisés diminuent de 2% sur l'ensemble du territoire. En volume, le forfait perçu par les Ogec « écoles » varie donc à la hausse seulement de 6,1% pour s'établir à 281 M€. La part du forfait dans les produits totaux passe de 33% à 38%.

### Évolution sur trois exercices consécutifs du montant des forfaits (en €/élève)



### 2<sup>nd</sup> degré

Le second degré est pénalisé par la baisse significative des forfaits régionaux (-8%) alors que les forfaits départementaux restent globalement inchangés. La hausse des effectifs ne compense pas, en masse, cette baisse du forfait régions.



De manière globale, le niveau de charges passe de 5,2€ Mds à 4,6€ Mds, soit une **baisse de 10,4%**.

#### Les charges de personnel (après retraitement des prestations externalisées) : 49% du total des charges

Ramenées en €/élève, elles évoluent fortement à la baisse sur la période, quelle que soit la typologie examinée. En moyenne, sur l'ensemble de la population Enseignement catholique, ces charges baissent de 61€/élève, passant de 1 100€/élève à 1 039€/élève.

	Écoles	Collèges	Lycées	ÉC	CL	ÉCL	ÉL
2018-2019	791	1 167	1 849	1 107	1 496	1 340	1 565
2019-2020	731	1 088	1 588	1 009	1 353	1 301	1 505
Variation	-7,6%	-6,8%	-14,1%	-8,9%	-9,6%	-2,9%	-3,8%

Le montant relatif à la population salariée Ogec, hors sous-traitance, passe de 961€/élève à 927€/élève.

La baisse de 61 €/élève se ventile donc en :

Sous-traitance	Personnel salarié Ogec
27€/élève	34€/élève
Cette baisse s'explique principalement par l'arrêt de l'ensemble des activités de restauration, dont celles réalisées en sous-traitance.	

Concernant les personnels salariés Ogec, on mentionnera :

- **La transformation progressive** des contrats AVS (Ogec) en **contrats AESH** (Éducation Nationale).
- **Un allègement de charges patronales** constaté sur une année complète (8 mois en 2018-2019).
- **La transformation de contrats aidés** en contrats à durée indéterminée mais avec un volume d'heures moins important.
- **Le recours à l'activité partielle** pour les activités «restauration», «étude» et «garderie».

## L'effort à l'immobilier (25% du total des charges)

**L'effort à l'immobilier reste stable d'une année sur l'autre**, ce qui est normal dans la mesure où cet indicateur est essentiellement composé de coûts fixes : loyers et amortissements, assurances, crédit-bail immobilier...

Ce ratio ne traduit pas davantage le fait que de nombreux chantiers aient été gelés pendant le premier confinement - et potentiellement après - dans un souci de gestion de trésorerie.



Ces postes ne sont pas impactés par le contexte sanitaire.

## La restauration

Le poids de la restauration, selon les repères habituels, est de l'ordre de **8 à 9% des charges**<sup>1</sup>.

**Les achats liés à la restauration ont baissé d'environ 24% d'un exercice à l'autre** (en moyenne : 152€/élève en 2018-2019 vs 116€/élève en 2019-2020).

La fermeture de la restauration collective a en effet entraîné le gel des achats de denrées alimentaires, une baisse des fluides affectés (et un impact déjà mentionné sur les frais de personnel). Pour des raisons d'ordre contrac-

tuel dans le cas des Ogec ayant recours à une restauration externalisée, les sociétés de restauration collective ont néanmoins continué à facturer des frais fixes sur les volumes de repas non consommés, de l'ordre de 1€/repas.

Cette facturation, et son acceptation par les établissements, étaient nécessaires pour des raisons de solidarité avec les prestataires les plus fragiles, mais nombreux sont les Ogec à avoir déploré une relative opacité dans les montants demandés.

Notons que, comme indiqué précédemment, le code de la consommation interdisait la refacturation aux familles de ces frais fixes et qu'ils ont ainsi constitué une source de perte pour les établissements, d'où l'enjeu significatif des négociations avec les prestataires.

La Fédération nationale des Ogec, avec le relais des fédérations régionales et départementales, a déployé, sur la période, un niveau élevé d'accompagnement et des outils destinés à guider les Ogec dans les négociations.

## La pédagogie

**Le montant des dépenses liées à ce poste s'est effondré**, passant en moyenne de 176€/élève en 2018-2019 à 114€/élève en 2019-2020.

Les achats ne baissent qu'à la marge (-7€/élève), les dépenses liées aux activités baissent en revanche de 114€/élève en 2018-2019 à 58€/élève en 2019-2020.

Cette rubrique doit être divisée en deux sous-postes distincts : **les achats et les activités**.

L'impact principal est lié aux voyages scolaires.

<sup>1</sup> - Il convient également, pour appréhender économiquement ce poste sur l'exercice 2019-2020, de prendre en compte les frais de personnel rattachés à cette activité. En prenant en compte le personnel sous-traité ou le personnel Ogec affecté à cette activité, le poids réel de la restauration est de l'ordre de 15% des charges.





# La capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF désigne l'excédent de trésorerie dégagé par une année de fonctionnement (ou le niveau de consommation de trésorerie si la CAF est négative). Elle est calculée par différence entre les produits encaissables et les charges décaissables.

En 2019-2020, la baisse des produits a été compensée par une baisse des charges dans des proportions équivalentes ou supérieures. Le montant de la CAF en valeur

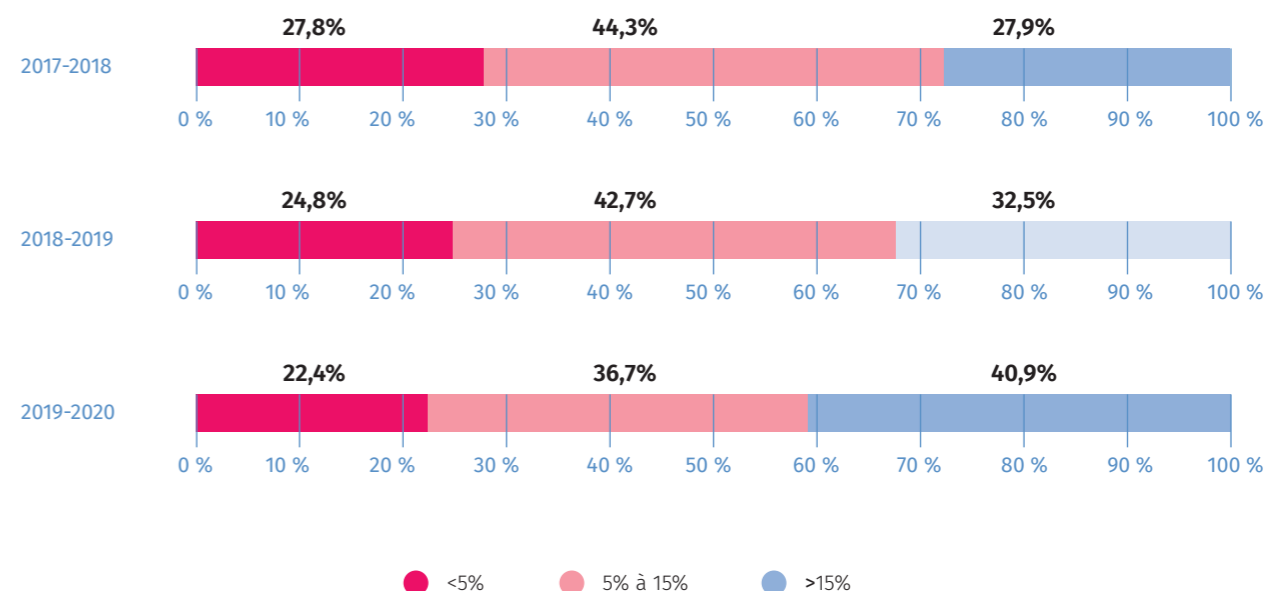
absolue est donc resté stable ou en légère augmentation.

En raison de sa modalité de calcul, le taux de CAF rapporté aux produits courants a en revanche progressé, le montant de la CAF étant divisé par un montant de produits encaissables plus faible. L'amélioration apparente des taux de CAF est donc à prendre avec prudence, ne signifiant pas nécessairement une amélioration de la performance économique.

On observe que la proportion d'Ogec dégagant un niveau de CAF de 15% ou plus augmente significativement, passant de 30% à 40% d'un exercice à l'autre.

Le niveau de CAF courante se situe sur l'exercice à environ 14% des produits courants en moyenne nationale (13% sur l'exercice précédent), soit un niveau très proche de la fourchette recommandée (15%).

Répartition des Ogec par taux de CAF en % des produits courants



## Charges diverses

Les dépenses d'énergie et fluides diminuent légèrement en €/élève en raison de la fermeture des établissements et des activités périphériques (restauration, hébergement, accueil, garderie, etc.). Elles représentent toujours environ 4% des charges.

Le niveau des cotisations, souvent facturées à l'élève, est resté stable sur la période (7% des charges).

Rappelons l'importance de la solidarité institutionnelle pendant la période qui a permis de limiter le recours à des aides extérieures à l'Enseignement catholique.

Le niveau des charges financières n'évolue pas (à environ 20€ élève). Sur le moyen/long terme, les investissements ont été gelés. À court terme, le niveau de fonds de roulement d'une grande partie des

Ogec leur a permis de ne pas avoir recours à des dispositifs d'aide tels que le Prêt Garanti par l'État (PGE) ou les reports d'échéances proposés de manière quasi systématique par les établissements bancaires.

Des frais financiers sur des relais à court terme de trésorerie n'ont donc été constatés qu'à la marge.



# Évolution du fonds de roulement (FDR)

Nous avons souligné lors des exercices précédents le niveau moyen élevé de cet indicateur dans l'Enseignement catholique, mais également l'hétérogénéité des niveaux de trésorerie selon les Ogec. Sur 2019-2020, le niveau moyen de fonds de rou-

lement a progressé, quelle que soit la typologie d'établissements observée. En moyenne, cet indicateur se positionne à 212 jours de charges à fin août 2020 contre 187 sur l'exercice précédent.

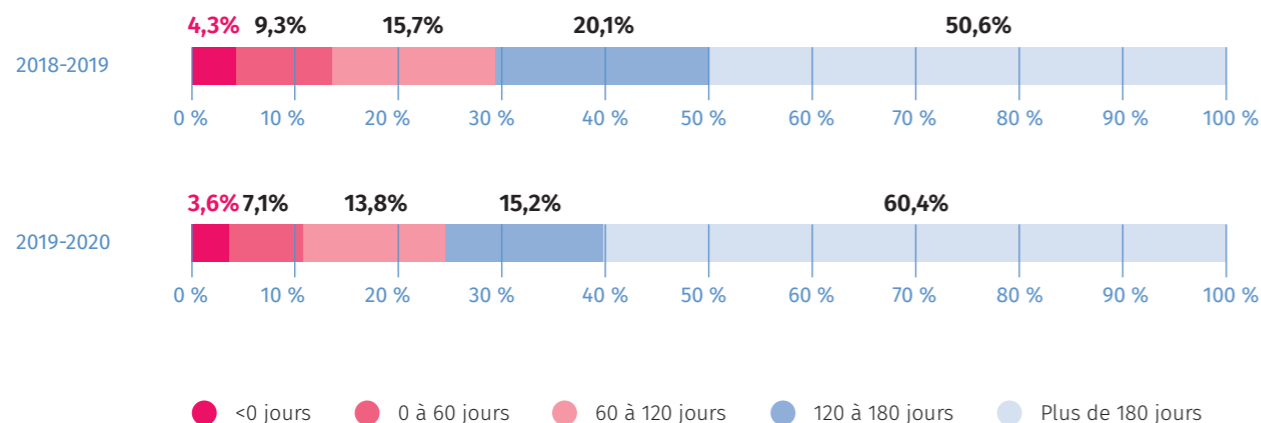
## Évolution sur trois exercices du FDR en jours de charges par typologie d'établissements

	Écoles	Collèges	Lycées	ÉCL
2017-2018	209j	209j	222j	157j
2018-2019	218j	227j	204j	154j
2019-2020	259j	238j	217j	168j

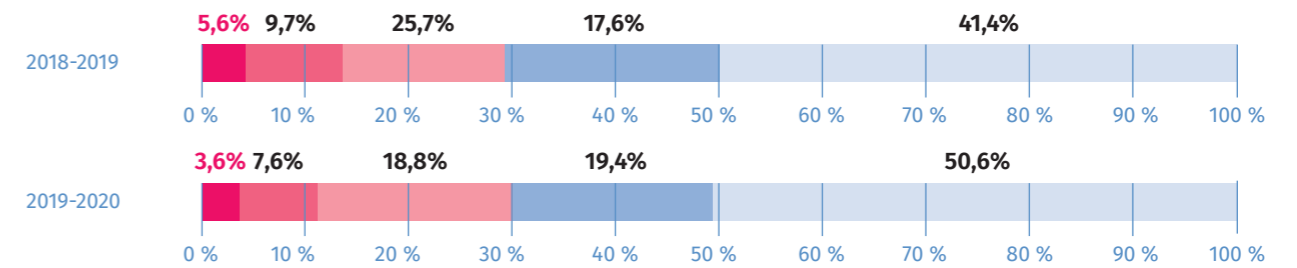
Cette augmentation est observable même dans les établissements souffrant de situations financières délicates, et là encore quelle que soit la typologie. De manière globale, le pourcentage d'établissements disposant d'une trésorerie de moins de 60 jours de

charges est passé de 15% à 10% environ du total des Ogec, le pourcentage de ceux qui disposent d'une trésorerie de plus de 180 jours de charges est passé de 50 à 60% environ.

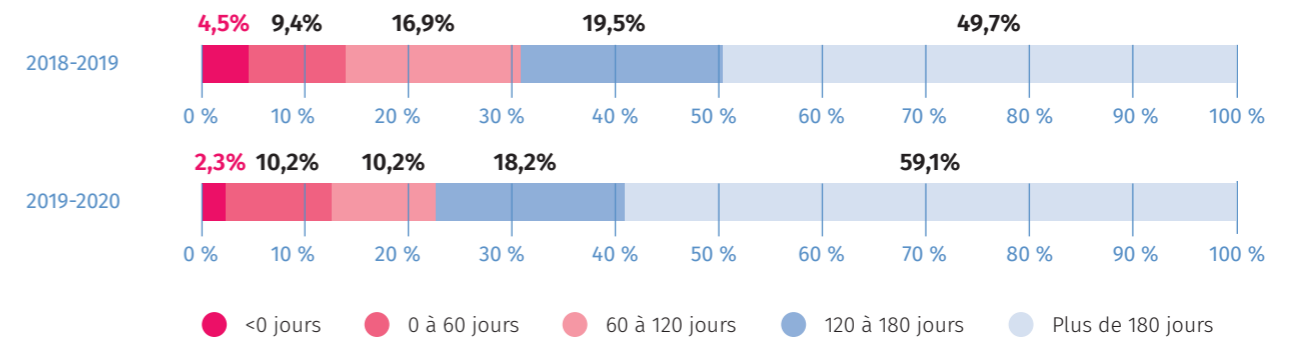
## Écoles seules - Répartition par niveau de fonds de roulement en jours de charges d'exploitation



## 1<sup>er</sup>/2<sup>nd</sup> degré mixtes - Répartition par niveau de fonds de roulement en jours de charges d'exploitation



## 2<sup>nd</sup> degré - Répartition par niveau de fonds de roulement en jours de charges d'exploitation



Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette évolution de l'indicateur dont principalement :

- L'augmentation du niveau de la CAF ;
- Le gel des investissements, en particulier des décaissements liés aux travaux en cours.

# Les investissements

Nous analysons généralement le niveau d'investissement par l'intermédiaire de trois indicateurs :

- L'évolution du poste « effort à l'immobilier », peu exploitable cette année ;

Il s'élève en moyenne à 505€/élève toutes typologies confondues versus 494€ sur l'exercice précédent, soit une hausse observable de 2,2%. Or, cette hausse ne correspond manifestement pas à un accroissement des investissements mais représente davantage le surcoût d'entretien des locaux rendu nécessaire par la crise sanitaire.

- Le recours à l'endettement long terme, mesuré en années de CAF (calculé de la manière suivante : Total Dettes Moyen et Long Terme / CAF) : ce ratio reste stable à un niveau moyen pour l'Enseignement catholique de 4 ans. Ce constat appelle deux observations :

- L'augmentation de la CAF sur l'exercice rend cet indicateur peu exploitable par effet du dénominateur dans le calcul du ratio.

- Par ailleurs, il est probable que la légère augmentation du niveau moyen de l'endettement a plutôt

été dédiée à du financement court terme qu'à du financement d'investissements de renouvellement ou de développement. Il est donc non pérenne.

- Le taux de vétusté ou de dépréciation des actifs. Celui-ci continue à augmenter sur l'ensemble des typologies pour atteindre 60% de la valeur brute des actifs. Mais cette hausse est, là encore, de peu de signification alors que les opérations de travaux ont été gelées sur le dernier semestre de l'année.

Tout au plus peut-on donc rappeler comme les années précédentes que des efforts importants d'investissement, de renouvellement ou de développement, sont à réaliser et que des marges de manœuvre existent, en particulier par recours à l'emprunt auprès des établissements de crédit.

Les partenaires bancaires de la Fédération nationale des Ogec nous ont indiqué avoir continué à recevoir des dossiers de faisabilité d'investissements de la part d'Ogec sur la période, mais concernant des projets généralement en phase exploratoire.

## Conclusion

” L’Enseignement catholique est parvenu à traverser le pic de la crise sanitaire en conservant de solides fondamentaux financiers.

Contrairement à ce qui était redouté, l’Enseignement catholique a su traverser le pic de la crise sanitaire en conservant ses fondamentaux financiers solides malgré des surcoûts importants liés au contexte (frais fixes de restauration, coûts de nettoyage, etc.). Ces résultats ont été obtenus par

une grande réactivité de l’institution qui a su mettre en place des mesures permettant d’ajuster le niveau des charges à la baisse rapide des produits privés.

Cela a été rendu possible par une solidarité institutionnelle forte et un accompagnement de proximité des structures territoriales qui témoigne de leur nécessité et de leur professionnalisme.

# Finances des collectivités locales en 2021

Même si des disparités entre niveaux de collectivités et entre collectivités elles-mêmes apparaissent, la dégradation attendue des finances publiques locales a été moins importante que prévu. Fin 2020, leur niveau se rapprochait de celui de 2018, avec des différences sensibles d’une collectivité à l’autre, liées aux structures respectives de leurs charges et de leurs produits.

## Aspects généraux

En 2020 (année de crise sanitaire), les collectivités locales ont enregistré un besoin de financement de - 0,5 Md€ (avant mouvements sur la dette) après cinq années consécutives en capacité de financement. Les situations sont disparates : **les régions sont en besoin de financement de - 2,3 Md€, les départements sont quasiment à l’équilibre (- 0,1 Md€) et le bloc communal en capacité de financement (+ 2,0 Md€).**

**Les régions et les départements ont fortement augmenté leur recours à l’emprunt**, qui double dans les régions et progresse de + 72% dans les départements, contrairement aux communes (+ 2,5%). Davantage de régions et de départements ont en 2020 un **délai de désendettement supérieur à 8 ans<sup>1</sup>**.

En dépenses, la crise sanitaire a généré des économies, liées à la fermeture de certains équipements ou de services mais des dépenses nouvelles ont dans le même temps été engagées (achats de matériels spécifiques, soutien aux entreprises ou aux ménages). En recettes, les collectivités enregistrent des pertes dues au recul de l’activité économique mais des financements exceptionnels sous forme de compensations ou d’avances remboursables sont apparus.

## Recettes

Certaines sont protégées d’un effet immédiat de la crise (taxes foncières, dotations de l’État, etc.), d’autres sont directement impactées. Plusieurs ressources fiscales ont vu leur assiette diminuer dès 2020 (taxe de séjour, certificats d’immatriculation, ...). Les recettes de fonctionnement ont diminué de 0,6% à périmètre constant. Les reculs les plus importants concernent les redevances liées aux activités périscolaires, culturelles, sportives et sociales, ou liées aux transports. Seules quelques recettes augmentent (ventes d’eau, redevances d’assainissement, etc.), mais qui ne constituent qu’une faible part des recettes de fonctionnement des collectivités.

## Dépenses

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 1,3 % en 2020, au même rythme donc qu’en 2019. Mais les situations sont aussi très différentes d’un niveau de collectivité à l’autre.

**L’augmentation des dépenses de fonctionnement est la plus forte pour les départements (+ 1,8% à champ courant)** en raison notamment de leurs **compétences sociales**.

L’augmentation des dépenses de fonctionnement est également très forte **pour les régions. Les dépenses exceptionnelles de soutien à l’économie font augmenter les « autres dépenses de fonctionnement » de + 68,5%**. Les dépenses du secteur communal sont en légère baisse (-0,8%) en particulier pour les plus petites d’entre elles.

**Les dépenses les moins perturbées en 2020 sont les frais de personnel : leur évolution (+1,1%) prolonge celle de 2019 (+ 1,5%)**. Dans le même temps, la crise sanitaire a réduit certaines charges. Les consommations d’énergie des communes (-2,9%) ou de carburants (-20,6%) ont reculé, de même que celles d’alimentation (-23,5%), de publicité, foires, réceptions et relations publiques (-36,9%), de transports (-37,0%), ou encore les frais de déplacement (- 45,3%). **La baisse des charges financières se poursuit (-7,4%), dans un contexte de taux d’intérêt faibles**. Les « Autres dépenses de fonctionnement » ont en revanche bondi en 2020 de + 14,9%, après deux années de forte baisse. Les dépenses exceptionnelles des communes du fait de la crise sanitaire ont fortement augmenté essentiellement dans les grandes communes.

Sources :

Rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics en 2020 – Cour des Comptes – 30/06/2021  
<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2021-06/20210630-synthese-finances-publiques-locales-2021-fascicule-1.pdf>

Rapport de l’Observatoire des finances et de la gestion publique locales – Les finances des collectivités locales en 2021

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/Institution/1%20organisation%20administrative/Organismes-consultatifs/OFGL/Rapport%20OFGL%202021.pdf>

<sup>1</sup> Sur 17 régions, une seule avait en 2019 un délai de désendettement supérieur à 8 années ; elles sont sept dans ce cas en 2020. Cette dégradation s’observe aussi parmi les départements, avec sept départements en 2020 ayant un délai de désendettement supérieur à 8 ans, contre seulement deux en 2019.

<sup>2</sup> C’est principalement le fait des communes. Les indemnités des élus locaux (enregistrées dans cet agrégat) ont en effet été revalorisées dans les petites communes en 2020. Les dépenses de formation ont aussi augmenté (+ 9,0%), dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires après les élections.



## Fédération des Ogec

277 rue Saint Jacques  
75005 Paris

**T** 01 00 00 00 00

**M** [contact@fnogec.org](mailto:contact@fnogec.org)